



Sagy, le 10 avril 2020

## Pandémie du Coronavirus Covid-19 - n° 3

Madame, Monsieur,

**Le dispositif de confinement** mis en place sur l'ensemble du territoire national depuis le mardi 17 mars à 12h en raison de la pandémie du Covid-19 sera vraisemblablement prolongé par le gouvernement au-delà du mercredi 15 avril 2020.

**Les déplacements sont donc toujours interdits, sauf dans les cas indiqués sur l'attestation de déplacement dérogatoire** (ci-jointe) et à condition d'être munis de ce document. Des attestations sont à votre disposition à la boucherie et à la boulangerie de Sagy. Depuis lundi 6 avril, l'attestation est aussi téléchargeable sur votre smartphone ou votre tablette à partir du lien suivant : <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

L'attestation qui sera générée en pdf contient un QR Code à présenter en cas de contrôle.

En cas de non-présentation de cette attestation ou de non-respect du motif, l'amende s'élève à 135 €.

### Activité physique individuelle interdite entre 10h et 19h

Par arrêté en date du 7 avril, le préfet du Val-d'Oise a décidé d'interdire les déplacements liés à l'activité physique individuelle entre 10h et 19h du mercredi 8 avril au mercredi 15 avril 2020 inclus. Toute infraction sera punie d'une amende de 135 €.

Ces restrictions, prises aussi dans d'autres départements franciliens, sont la conséquence d'un relâchement observé le week-end dernier, durant lequel de nombreux joggeurs, cyclistes et promeneurs, profitant du beau temps, étaient de sortie.

L'interdiction ne concerne pas les déplacements brefs liés :

- à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile
- aux sorties pour les besoins des animaux de compagnie

dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.

### Stationnement des véhicules et circulation des engins motorisés interdits dans le secteur de Saillancourt

Régulièrement, les motos et quads, pourtant interdits depuis des années à la circulation sur la commune, continuent à braver la réglementation. Au cours du week-end des samedi 4 et dimanche 5 avril, nous avons constaté un regain d'affluence de véhicules stationnés et d'engins motorisés (quads et motos) dans le secteur situé dans la périphérie de la carrière de Saillancourt.

**Pour mettre un terme à ces agissements, un arrêté municipal a été pris.** Depuis le mercredi 8 avril 2020 le stationnement de tout véhicule et la circulation des engins motorisés sont interdits rue de la Goupillère sur toute la longueur et des deux côtés de la voie, à partir de la sortie du hameau jusqu'à la route départementale n° 38. Cette interdiction concerne également tous les chemins ruraux et/ou agricoles situés dans le secteur de la carrière de Saillancourt et d'une manière générale tous les chemins dans la périphérie du hameau de Saillancourt. **Les forces de l'ordre ont procédé à des verbalisations** et sont fortement mobilisées face à ces comportements.

### Accès au terrain de football et à l'aire de loisirs des Petites Auges interdits

Comme cela a été précisé dans le Sagy Info du 2 avril, l'accès du public au terrain de football de Sagy et à l'aire de loisirs des Petites Auges est donc interdit actuellement jusqu'au 15 avril conformément à l'arrêté préfectoral. Les gendarmes de Vigny effectuent régulièrement des vérifications à ce titre.



## Permanence à la mairie et numéro en cas d'urgence

Il est rappelé que les jours et horaires d'ouverture de la mairie de Sagy sont suspendus. **Seule, une permanence sur rendez-vous est organisée le vendredi matin entre 9h à 12h.** Pour toute question vous pouvez joindre la permanence téléphonique de la mairie au 01 34 66 39 40.

**En cas d'urgence**, ou pour toute aide envers les personnes seules, fragiles ou isolées, **vous pouvez contacter le 06 30 15 51 43.** Nous comptons sur vous pour que chacune et chacun ne contacte **que par téléphone** ses voisins et ses proches. Respectez impérativement et faites respecter les mesures d'hygiène et les gestes barrières. Un pic de la pandémie devrait arriver ce week-end et au début de la semaine prochaine. **Numéro vert : 0 800 130 000 24h/24 et 7j/7.** Surtout, **prenez soin de vous !**

### Jours et horaires d'ouverture des commerçants de Sagy

#### Boucherie Grégory Verte

Mardi	8h30 - 12h30
Mercredi	8h30 - 12h30 et 16h00 - 19h00
Jeudi	8h30 - 12h30 et 16h00 - 19h00
Vendredi	8h30 - 12h30 et 16h00 - 19h00
Samedi	8h30 - 13h00 et 16h00 - 19h00
Dimanche	8h30 - 13h00

Téléphone : 01 61 03 07 08 - Livraison possible

#### La Ferme de la Couture

Mercredi	15h00 - 18h00
Jeudi	9h30 - 12h00 et 15h00 - 18h00
Vendredi	9h30 - 13h00 et 15h00 - 19h00
Samedi	9h30 - 13h00 et 15h00 - 19h00
Dimanche	9h30 - 13h00

Téléphone : 01 34 66 32 05 - Commande possible

#### Boulangerie La Fournée Vexinoise

Mardi	7h00 - 12h30 et 16h00 - 19h00
Mercredi	7h00 - 12h30 et 16h00 - 19h00
Jeudi	7h00 - 12h30 et 16h00 - 19h00
Vendredi	7h00 - 12h30 et 16h00 - 19h00
Samedi	7h00 - 12h30 et 16h00 - 19h00
Dimanche	7h00 - 12h30

Téléphone : 09 81 42 19 17

#### Les Serres du Vexin

Actuellement fermées en raison du confinement, les Serres du Vexin à Sagy ont décidé de fonctionner en mode « drive » pour satisfaire leur clientèle.

Depuis le samedi 4 avril 2020, connectez-vous sur [www.lesserresduvexin.fr](http://www.lesserresduvexin.fr) et remplissez le formulaire de contact afin que vous puissiez recevoir les bons de commande et les photos de tous les végétaux disponibles.

Les bons de commande sont remis à jour toutes les semaines en fonction des arrivages et productions, et aussi des stocks. Si certains produits n'apparaissent pas sur les bons, n'hésitez pas à contacter Alexandra Devulder

Téléphone : 01 34 66 31 41



#### Mairie de Sagy

1 rue de la Mairie – Le Village 95450 SAGY

Téléphone : 01 34 66 39 40

Urgence : 06 30 15 51 43

Courriel : [mairie.sagy@orange.fr](mailto:mairie.sagy@orange.fr)

Site Internet : [Sagy.fr](http://Sagy.fr)